

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 06 juillet 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-06-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de juin de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste à cette assemblée.

Monsieur Yves Arcouette a motivé son absence.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 280-2015.

Projet de règlement 280-2015

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés, dans la zone à dominance résidentielle numéro 143, les usages commerciaux et industriels liés à l'imprimerie, au lettrage, à la broderie et à la sérigraphie à la condition d'être exercés dans des bâtiments commerciaux ou industriels existants.

Le projet de règlement n° 280-2015 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'est formulée relativement au projet de règlement 280-2015.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 281-2015.

Projet de règlement 281-2015

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de lotissement afin de revoir les dimensions minimales des lots destinés aux habitations unifamiliales jumelées.

Le projet de règlement n° 281-2015 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune autre question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2015-06-196

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-197

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 JUIN 2015.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 01 juin 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 juin 2015 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante :

À la résolution 2015-06-181, modifier le premier et le dernier paragraphe pour y lire : Attendu que le festival Country-Rétro aura lieu du **15 au 19 juillet 2015** dans le stationnement du Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser monsieur Martin Rivard à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du festival Country-Rétro du **15 au 19 juillet 2015.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2015-06-198

DEMANDE DU CAMPING DOMAINE DES ÎLES ENCHANTÉES POUR LA TENUE DE SOIRÉES MUSICALES.

Attendu que le camping Domaine des Îles Enchantées demande l'autorisation de tenir des soirées musicales, sur le site même du camping – Domaine des Îles Enchantées, les 20 et 27 juin, 25 juillet, 22 août, 5 septembre et 10 octobre 2015;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 du G-100, pour réaliser ces dites soirées, l'autorisation par résolution du Conseil de la Ville d'Acton Vale est nécessaire;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise le camping Domaine des Îles Enchantées à tenir 6 soirées musicales, avec chansonniers, sur le site même du camping, les 20 et 27 juin, 25 juillet, 22 août, 5 septembre et 10 octobre 2015 à compter de 20 h. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 23 h;

Que les propriétaires devront s'assurer que le bruit résultant de ces soirées soit raisonnable;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-199

RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME ANNIE GAGNON À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale aura lieu les 13, 14 et 15 août 2015 au parc Donald Martin;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser Mme Annie Gagnon à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale les 13, 14 et 15 août 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2015-06-200

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De nommer le conseiller Patrice Dumont maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015, et ce, à compter du 01 juillet 2015;

De nommer le conseiller Yves Arcouette comme substitut au maire suppléant en cas d'urgences seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-201

RÉSOLUTION RELATIVE À UN AVENANT DE PROLONGATION À L'ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUES — LOI C-21.

Attendu que la Loi C-21 a introduit un nouvel article au Code criminel canadien qui se résume comme suit : « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte des blessures corporelles à autrui »;

Attendu qu'une municipalité pourrait être déclarée coupable, comme un fonctionnaire, de négligence criminelle si elle commet un acte (par action ou par omission) démontrant de l'insouciance déréglée ou téméraire à l'égard de la sécurité du travail;

Attendu que la Ville s'est procuré cette assurance pour couvrir les frais de défense lors de poursuite découlant de la Loi C-21 pour le terme du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2015;

Attendu qu'à la réunion du conseil d'administration du 20 mai 2015, l'UMQ a autorisé que le projet de protection d'assurance de la réputation et de la vie privée des élus puisse se poursuivre et être développé. Comme ce projet est relié directement au programme actuel de protection C-21, ce programme sera prolongé en conséquence jusqu'au 30 novembre 2015 afin de permettre à l'UMQ de joindre le projet à la protection actuelle C-21;

Attendu la réception, le 29 mai 2015, de l'avenant de prolongation de la police de remboursement des frais juridiques C-21 et de la facture numéro 671828 émise par BFL CANADA risques et assurances Inc.;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-420, d'un montant de 676.71 \$, plus taxes et 62.47 \$ pour honoraires de courtage à BFL Canada risques et assurances inc. telle que la facture portant le numéro 671828 datée du 26 mai 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-202

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2015.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 280-2015 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-203

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2015.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 281-2015 « Règlement modifiant le règlement de lotissement n° 070-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-204

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 282-2015 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 282-2015 ayant pour titre « Règlement numéro 282-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone industrielle, à même la zone résidentielle numéro 131, où seraient autorisés, en plus des usages publics déjà autorisés, certains usages commerciaux et industriels reliés au transport en bordure de la route nationale 116. »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juillet 2015 à 20 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 282-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Patrice Dumont donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 282-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à créer une nouvelle zone industrielle, à même la zone résidentielle numéro 131, où seraient autorisés, en plus des usages publics déjà autorisés, certains usages commerciaux et industriels reliés au transport en bordure de la route nationale 116.»

Rs.2015-06-205

DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'IMMUNITÉ CONDITIONNELLE DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE RÉCLAMATIONS RELIÉES AUX DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU.

Attendu que les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

Attendu que la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

Attendu que les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

Attendu que les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

Attendu que le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

Que ce Conseil municipal appuie par les présentes le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-206

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE 5 AVENANTS POUR LA RÉFECTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 8 698.13 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Construction Bugère inc. en paiement des avenants de modification numéros ODC-30 à ODC-34 pour la réfection des équipements sportifs.

De financer cette dépense à même le règlement 265-2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-207

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 283-2015 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 283-2015 ayant pour titre « Règlement numéro 283-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone pour résidences unifamiliales jumelées à même une partie de la zone 145. »

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 juillet 2015 à 20 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 283-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 283-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale visant à créer une nouvelle zone pour résidences unifamiliales jumelées à même une partie de la zone 145.»

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Services incendies.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-06-208

DÉPÔT DU RAPPORT D'INDICATEURS DE GESTION 2014 ET DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DUDIT RAPPORT.

Attendu que conformément à la loi, la trésorière dépose les indicateurs de gestion de la Ville d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que déposé, le rapport d'indicateurs de gestion de la Ville d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 et d'autoriser la trésorière à signer la confirmation de la transmission de ce rapport au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-209

RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 15 juin 2015, pour un montant total de 456.44 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-210

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN NOUVEAU SIGNATAIRE ET ADMINISTRATEUR, DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI.

Attendu qu'à la résolution 2015-02-040, madame Julie Tougas coordonnatrice aux Ressources humaines et communications fut autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner un nouveau signataire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que madame Vicky Lessard, coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, en remplacement de madame Julie Tougas présentement en congé de maternité, à être autorisée pour et au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel et d'administrer le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-211

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR SMITH ASPHALTE INC.

Attendu la résolution 2014-04-145 qui mentionnait l'adjudication à une séance ultérieure du contrat à Smith Asphalte inc. pour l'exécution des travaux de pavage relatif au terrain de tennis;

Attendu la réception, le 3 juin 2015, de la facture numéro 8316 émise par Smith Asphalte Inc.;

Attendu que le total de la facture pour le pavage du terrain de tennis s'élève à 26 140 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De ratifier l'adjudication du contrat à Smith Asphalte inc. pour l'exécution des travaux de pavage du terrain de tennis;

D'autoriser une dépense de 26 140 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 265-2014;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-212

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS A DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPEL D'OFFRES, POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour l'entretien, le déneigement et le déglçage des chaussées pour les années 2016, 2017 et 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-213

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu les recommandations du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le remboursement des frais de formation des sauveteurs embauchés par la Ville d'Acton et pourront se faire rembourser 60% de leurs frais d'inscription dès qu'ils débiteront leur première semaine de travail. Ils se verront rembourser le reste de leurs frais d'inscription, à raison de 20% à la fin de la première saison et d'un autre 20% à la fin de la seconde saison. *Volume, matériel et déplacement non inclus dans le remboursement.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-214

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES – COURS DE NATATION.

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre aux jeunes de son territoire la possibilité de prendre part à des cours de natation au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe en bénéficiant d'une aide financière de 60 %;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2015;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2015, le programme d'aide financière de 60 % prévue dans le plan directeur pour toutes les personnes âgées de 17 ans et moins qui s'inscrivent aux programmes « Natation Pré-scolaire » et « Natation Junior » offerts par le Service aquatique de la Ville de Drummondville et de la Ville de St-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... VARIA

Rs.2015-06-215

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

De féliciter le comité organisateur du défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier qui a eu lieu le 7 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-216

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu :

De féliciter monsieur Antonin Richard pour sa nomination « Chevalier de l'année ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-06-217

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Patrice Dumont propose et il est unanimement résolu :

De féliciter monsieur Martin Touchette pour avoir relevé *le Grand Défi Pierre-Lavoie* 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

Mme Suzanne Loranger	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il y a eu des développements relativement à sa demande qui avait été faite au conseil à une séance ultérieure.
Mme Linda Nolan	<ul style="list-style-type: none">• Demande si le bruit peut être toléré jusqu'à minuit pour les festivités de la St-Jean-Baptiste au camping des Îles Enchantées.
M. Pierre Chagnon	<ul style="list-style-type: none">• Demande si l'usage occasionnel de sa roulotte est permis sur son terrain.• Demande si ce sont les mêmes règles qui s'appliquent pour l'usage de roulotte sur une ferme vs en ville.• Demande de moderniser le règlement relatif à l'usage des roulottes sur les terrains privés.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date